

Tous les déchets réceptionnés sur le site de méthanisation sont valorisés en agriculture. Pour cette raison, les exigences de qualité sont strictement à respecter.

Matières acceptées	Matières interdites
<ul style="list-style-type: none"> ● déchets verts propres : ligneux humides, branches avec feuilles, résidus d'élagage, tailles de haies, troncs d'arbres séparés des souches, gazon tondu, paille de blé, feuilles, pousses vertes, orties, fleurs fanées, mauvaises herbes, aiguilles de conifères, plantes d'intérieur sans boules d'hydroculture, etc. ● déchets alimentaires propres : lavures, épiluchures, fruits et légumes abîmés, déchets alimentaires crus ou cuits, etc. ● bois naturels propres : ligneux secs, tronc, branches sans feuilles, bois brut propre, déchet de bûcheronnage, sans terre et racines, et sans cailloux, sans métal ● plantes envahissantes : doivent être annoncées au pesage pour être traitées immédiatement ● souches et racines : sans terre et cailloux ● fumier de cheval et de bovins (écuries, manèges) ● fumier de volaille ou provenant de la garde d'animaux non agricole (batterie d'élevage, cirque, zoo) ● huiles alimentaires usagées : ne doivent en aucun cas contenir des huiles minérales ● marc, lie de fruits ou drêche 	<p>Tous déchets ne garantissant pas un traitement respectueux de l'environnement, présentant un risque pour la santé des travailleurs ou pouvant perturber ou endommager les installations, plus particulièrement les matières énumérées dans la liste non exhaustive ci-dessous, <u>ne sont pas admis</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> ● papier, carton plastique ● nappes, serviettes, linges ● matériaux d'isolation en laine de verre et de pierre, amiante ● matériaux inertes (terre, pierres, béton, plâtre, etc.) ● ferraille de toutes sortes non triées ● verre plat ● bois usagés ● déchets de dimensions hors normes (> 3.00 m.) ● déchets carnés (cadavres d'animaux, carcasses de gibier ou de boucherie) ● résidus non déshydratés ● déchets spéciaux non mentionnés ● déchets liquides inflammables comme les solvants et l'essence ● matières sous forme pulvérulente (poudres, flocons, etc.) ● rouleau de gazon ● boues de stations d'épuration ou boues industrielles ● huiles minérales usées ● litières minérales pour animaux de compagnie

Dans le cas où des produits interdits ou inadaptés aux exigences du site sont livrés, Satom SA refusera leur réception ou facturera au client les frais de transport (éventuellement comme transport spécial) et d'élimination dans un centre de traitement adéquat.

AVERTISSEMENTS – Dégâts aux installations :

Les réparations de dégâts causés à nos installations, à la suite de fausses déclarations ou à la livraison de produits interdits de traitement à l'usine, seront à la charge du client.